

Troisième session

Dual distribution  
-----

## RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (Chapitre III)

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur : M. Emile St. LOT (Haïti)

1. L'Assemblée générale décida, à sa cent quarante-deuxième séance, de renvoyer à la Troisième Commission pour examen le chapitre III du rapport du Conseil économique et social (A/625), qui traite des questions sociales étudiées par le Conseil.
2. La Troisième Commission commença l'examen de ce point à sa 179<sup>ème</sup> séance, le 7 décembre 1948, et adopta, par 30 voix contre zéro, avec 3 abstentions, un projet de résolution concernant l'esclavage (résolution A).
3. La Commission examina également des projets de résolution, soumis par la France et par le Liban, concernant respectivement la liberté d'association (A/C.3/290) et des études d'ensemble sur la situation sociale et culturelle (A/C.3/408).
4. A sa cent quatre-vingtième séance, la Troisième Commission adopta, par 27 voix contre zéro, avec 6 abstentions, un projet de résolution (A/C.3/409) prenant acte du chapitre III du rapport du Conseil économique et social et renvoyant les projets de résolution mentionnés ci-dessus à la deuxième partie de la troisième session de l'Assemblée générale (résolution B).
5. En conséquence, la Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption des deux projets de résolution suivants :

## A

## ESCLAVAGE

## L'ASSEMBLEE GENERALE

PREIE le Conseil économique et social d'étudier, à sa prochaine session, le problème de l'esclavage.

B

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (Chapitre III)

L'ASSEMBLEE GENERALE

PREND ACTE du chapitre III du rapport du Conseil économique et social.

RENVOIE à la deuxième partie de la troisième session de l'Assemblée générale l'examen des projets de résolution non encore adoptés qui ont été soumis à propos du chapitre III du rapport du Conseil économique et social.

-----